



du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 28 septembre 2017**

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

**Date de la convocation**  
21 septembre 2017

**Date d'affichage**  
21 septembre 2017

**Objet de la délibération**  
*Direction générale des  
services – Secrétariat de la  
direction générale –  
Déplacement de monsieur le  
maire dans le cadre d'un  
mandat spécial*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, CHEVROT Régis, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie, LAUNAY Michel.

**Procurations :**

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à RAVINAL Danièle,  
CHAOUCHE Darel donne procuration à CAPELA Marie-Pierre.

**Absents :**

GRISOLLE René,  
MAIRESSE Aude,  
MANDON-BONHOMME Céline.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Les membres du conseil municipal sont amenés à se déplacer dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, en France hors territoire de la commune qu'ils représentent et à l'étranger. Ce mandat sera accompli dans l'intérêt de la commune avec autorisation préalable du conseil municipal (sauf en cas d'urgence).

Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnant droit au remboursement des frais qui nécessitent l'exécution de mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés sur présentation d'états certifiés et appuyés, le cas échéant, des pièces justificatives nécessaires.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération du jeudi 13 novembre 2014 portant sur les frais de mandat spéciaux ;

**CONSIDERANT** que le docteur André GARRON, maire de la commune de Solliès-Pont est amené à se déplacer dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial, au 100<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France à PARIS Expo, porte de Versailles du lundi 21 novembre 2017 au jeudi 23 novembre 2017 (hors territoire de la commune qu'il représente), ce mandat étant accompli dans l'intérêt de la commune,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACCEPTE** le remboursement des frais d'exécution du mandat spécial ;
- **DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2017 chapitre 65, article 6532.

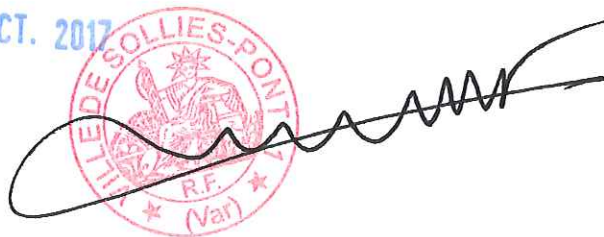
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

03 OCT. 2017

09 OCT. 2017



A red circular stamp of the commune of Solliès-Pont (Var) is visible, featuring a central emblem and the text 'VILLE DE SOLLIÈS-PONT', 'R.F.', and '(Var)'. A black ink signature is written over the stamp.



A second red circular stamp of the commune of Solliès-Pont (Var) is visible, identical to the one above, with a black ink signature written over it.



A large, faint, and illegible stamp or text block is located at the bottom right of the page.